



Relation avocats et surprise...

Par Jeanpietre06

Bonjour,

je ne sais pas si je poste au bon endroit...au pire merci de déplacer ma question

j'ai pris un avocat pour m'aider, m'assister sur un différent familial.

ma s?ur à fait de même.

j'ai reçu une lettre RAR De l'avocat qui assiste ma s?ur ou celui-ci me dit qu'elle serait prête négocier un accord avec moi pour éviter d'aller en justice, mais que si elle refuse elle le fera.

je n'avais pas répondu, je voulais réfléchir et contacter mon avocat, faire un point avec lui...discuter, peser le pour le contre...

le lendemain mon avocat m'adresse par mail le courrier qu'il a reçu de la part de l'avocat de ma s?ur il y a 3 semaines, et la réponse qu'il a adressé à celui-ci.

Je suis étonné, mais je me dis que peut être je ne comprends rien, je lis donc ma convention d'honoraires, et il est écrit que lui ou moi on doit se tenir informé de l'avancement du dossier.

ma question est la suivante, mon avocat n'aurait pas dû m'informer de ce qu'il a reçu en me disant voila ce que je vous propose en réponse au courrier que j'ai eu, et enfin me demander si j'étais d'accord avant de lui répondre?

ou je me trompe

merci

Par ESP

Bienvenue sur FJ.net

Effectivement, il aurait dû procéder ainsi.

Il vous reste à répondre ou reprendre contact pour exprimer votre mécontentement et votre désaccord sur la réponse faite...

Par Jeanpietre06

Merci, je vais laisser passer la grosse chaleur et ses congés, mais je dois rester prudent, l'avocat adverse (enfin lui n'y est pour rien même s'il représente ma s?ur) ne m'a pas dit non plus qu'il avait contacté mon avocat dans sa lettre RAR

Par Jeanpietre06

Bonjour,

L'été est fini, et la rentrée a fait que les dossiers ont du atterrir à nouveau sur le bureau de mon avocat.

Celui-ci m'a fait un mail pour me demander quelle était ma position sur la continuité de mon litige familial.

Pas un mot sur le fait que l'avocat de ma sœur l'a contacté, et donc pas un mot non plus sur la réponse qu'il lui a faite.

Je lui ai dit que pour le moment je ne savais pas ce que j'allais donner comme suite, et je lui ai dit que j'étais très étonné du fait qu'il avait eu des nouvelles de l'avocate de ma sœur et qu'il lui avait répondu.

Bien sûr il m'a donc écrit du tac au tac (mail) qu'il trouvait que je ne m'impliquais pas assez, et rien sur le reste...

Ce à quoi j'ai répondu que je n'avais plus confiance, et que je réfléchissais à ce que j'allais faire.

Quelques minutes après j'ai eu une réponse par mail me disant que lui non plus et qu'il se dégageait de mon dossier. qu'il allait me préparer sa petite facture

tout cela par mail sans échange verbal...

Ma question est la suivante, il y a l'ordre des avocats ou le bâtonnier peut être auprès desquels je peux faire part de mon étonnement de comportement ou cela ne sert à rien du tout?

merci de vos retours